



MAIRIE DE NEUVY
21, route de Neung-sur-Beuvron
41250 NEUVY

 **02 54 46 42 69**
 [**mairie.de.neuvy@wanadoo.fr**](mailto:mairie.de.neuvy@wanadoo.fr)

MAIRIE DE NEUVY

Loir et Cher

41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 janvier 2026

L 'An deux mil vingt-cinq le 27 janvier à 19 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Neuvy dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Neuvy sous la présidence du Maire, Monsieur MARION Patrick.

Présents : MARION Patrick - BARBILLON Anne-Marie - DUFOUR Daniel - BENEVAUT Annita - HENRY Martine - DESPREZ Rudy - VOROBIEFF Serge - BESSONNIER Noël

Absentes excusées : GILBERT Delphine - BESSONNIER Sylvie

Convocation du : 05/01/2026

Secrétaire : BENEVAUT Annita

Ordre du jour

À l'ouverture de la séance, le Conseil municipal a **autorisé l'ajout d'un point à l'ordre du jour** :

- Délibération relative au **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** – Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher (CDG41).

Points examinés :

1. Information :

- Projet SIDECL : installation d'une borne de recharge électrique suite au conseil municipal du 18 novembre 2025. Le maire donne lecture des informations transmises par le SIDECL concernant l'installation d'une borne de recharge électrique sur la place du village. Le montant restant à charge pour la commune étant de 6 000€, le projet n'est pas retenu.
- Sécurisation du poste électrique *Château Gaillard*, situé route de Neung-sur-Beuvron (RD923) début des travaux le 02 février 2026.
- Décision de virement de crédits budgétaires. Après lecture des décisions de virement de crédits budgétaires pour l'année 2025, le Conseil municipal en prend acte.

2. Délibérations :

- Annulation des délibérations de la Communauté de Communes du Grand Chambord (CCGC) adoptées le **18 novembre 2025**.
- Participation financière de Monsieur DE LARMINAT pour la réfection du chemin communal « Les Bichetières ».
- Autorisation d'absences pour des agents communaux.

- Convention avec le centre de loisirs de **Mont-près-Chambord**.

3. Examen des devis :

- Contrôle des installations électriques (APAVE).
- Travaux de peinture du réfectoire scolaire.
- Raccordement électrique sur la place de la Mairie (alimentation en électricité).
- Nettoyage des couvertures des bâtiments communaux, de la salle communale et remplacement d'une gouttière côté route de Dhuizon (entreprise S. Leloup).

Décisions adoptées

Le Conseil municipal a **statué à l'unanimité** (8 voix pour) sur les points suivants :

Objet	Décision	Montant (le cas échéant)
Annulation des délibérations CCGC (18/11/2025)	Approuvée	—
Participation à la réfection du chemin « les Bichetières » Monsieur DE LARMINAT	Approuvée	—
Autorisation d'absences des agents communaux	Approuvée	—
Convention avec le centre de loisirs <i>Mont-près-Chambord</i>	Approuvée	—
Délibération SCOT – CDG41	Approuvée	—
Devis	Décision	Montant
Devis APAVE (vérification installations électriques)	Accepté	862,81 € (coût total)
Devis peinture réfectoire (Entreprise <i>Portevin et fils</i>)	Accepté (7 voix pour, 1 contre)	2 929,68 €
Raccordement électrique (place de la Mairie)	Accepté	935,41 €
Nettoyage couvertures et gouttière (S. Leloup)	Accepté	4 650 € (coût total)

Questions diverses

Élections municipales 2026 :

- **Commission de révision des listes électorales** : jeudi **19 février 2026**.
- **Dépôt des candidatures (1^{re} tour)** : limite fixée au **26 février 2026 à 18h**.
- **Début de la campagne électorale officielle** : **2 mars 2026 à 00h**.

Prochaine séance du Conseil municipal : Prévue le **24 février 2026** ou, à défaut, le **3 mars 2026**.

Clôture de la séance à 20h.